



Y adhérer, c'est:

- engager la municipalité à respecter les principes fondamentaux qui régissent la vie intergénérationnelle, multiculturelle et interculturelle, au sein de sa cité ;
- intégrer et développer sur son territoire les notions d'inclusion, d'intégration et d'autonomie sociale ;
- reconnaître et encourager l'interculturalité et la diversité qui sont les axes centraux d'un « vivre-ensemble harmonieux ».

L'inclusion, l'intégration et l'autonomie sociale des personnes étrangères et d'origine étrangère

L'inclusion et l'intégration sont à considérer comme des processus dynamiques à double sens, dans une société de plus en plus multiculturelle. Elles nécessitent des compromis et doivent permettre à chacun de participer de manière égale à la vie en société, de voir ses droits fondamentaux garantis et d'être créateur de sa propre existence, le tout en renforçant la cohésion sociale et les échanges interculturels.

L'intégration est donc un concept transversal. Il traverse l'ensemble des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir en Belgique et tous les secteurs de la société. L'intégration vise en particulier les personnes issues de l'immigration, les personnes en exil, mais aussi les collectifs et la société tout entière. La finalité de tous les processus d'intégration est le renforcement de la cohésion sociale, c'est à dire, l'accès pour tous et toutes aux droits fondamentaux, aux biens communs, aux mécanismes de solidarité, à l'émancipation, à la dignité, à la justice sociale, à la citoyenneté... L'autonomie sociale fait alors référence aux mécanismes d'accompagnement vers l'autonomisation, mais aussi au rétablissement et à la défense des droits de chaque citoyen.

Travailler à l'autonomisation de l'individu, c'est aider à son émancipation, c'est travailler à son affranchissement par l'accompagnement, l'éducation et la culture. Ainsi, l'émancipation consiste à sortir, même modestement, de la place assignée par les rapports sociaux, le genre, l'âge, la culture ou encore l'origine.

Le CRIPEL et les Villes/Communes ont un rôle important à jouer :

- dans le travail avec tous les acteurs de tous les secteurs de la société d'accueil, les associations, les services publics, les entreprises, les coordinations de quartiers, le grand public ;
- dans la construction de la cohésion sociale sur son territoire.

En effet, faire comprendre les besoins spécifiques des migrants, faciliter la réduction des obstacles, sensibiliser les travailleurs sociaux... toutes ces missions d'intégration des personnes issues de l'immigration constituent des leviers de renforcement de la cohésion sociale.



La diversité et l'interculturalité

La diversité correspond à la variété des profils individuels que l'on trouve dans la société en termes d'origine géographique, de catégorie socioprofessionnelle, de culture, de religion, de coutume, d'âge, de sexe, de niveau d'études, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, ... L'interculturalité permet les contacts et l'entre-croisement de ces différents individus ou groupes d'individus dans la vie sociale, indépendamment des catégories auxquelles ils appartiennent.

C'est pourquoi le dialogue interculturel doit promouvoir la diversité, accueillir les convictions, les croyances et les sensibilités les plus différentes et, en même temps, affirmer avec force le caractère intangible des valeurs d'égalité et d'émancipation qui rendent ce dialogue possible. Pour construire positivement cette diversité de fait, il est indispensable de souligner ce qui rassemble et non de mettre en exergue ce qui oppose.

Le travail sur l'interculturalité ne se limite pas à valoriser la richesse de la diversité et favoriser la communication entre personnes de cultures différentes. Il invite tous les habitants de nos villes et communes à s'appuyer sur leurs différences (l'altérité) et leurs similarités (ce qui les relie) pour « faire société » et contribuer à définir un « vivre ensemble harmonieux » fondé à la fois sur le respect des différences, des contenus partagés, une réconciliation des élans individuels avec les exigences de la vie en communauté et une reconnaissance de l'appartenance de chaque citoyen à l'« Humanité ». De plus, les échanges interculturels permettent souvent de prévenir et de traiter les inévitables tensions et leurs corollaires : la stigmatisation et l'exclusion.

Le CRIPEL et les Villes/Communes ont un rôle à jouer :

- dans la lutte contre le racisme, les discriminations et les préjugés ;
- dans la déconstruction des mécanismes qui provoquent la stigmatisation, la peur de l'autre, les résistances et les chocs culturels.

Ceux-ci peuvent être liés aux différences de religions, de langues, de couleurs de peau, de traditions, de statut entre les hommes et les femmes, à la place de la religion dans la vie, aux conceptions différentes de la parentalité, de la famille, de l'éducation des enfants et des relations intergénérationnelles.











